

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS VERBAL de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **08 juillet 2013**, 19hr00, au complexe municipal (2^{ème} étage), 27, rue des Érables, sous la présidence du maire, Michel Levesque

Sont aussi présents :

Bureau	Pierre	conseiller	siège no 1
Grenier	Steeve	conseiller	siège no 2
Grenier	Lise	conseillère	siège no 3
Ross	Kareen	conseillère	siège no 4
Moreau	Nicole	conseillère	siège no 5
Girard	Catherine	conseillère	siège no 6

Diane Cyr, Directrice générale\ Sec.Trésorière est aussi présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Levesque maire après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

Res : 2013-204

2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par lise Grenier, conseillère, et unanimement résolu que :
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-205

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 10-06-2013

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller, et unanimement résolu que :
Le procès-verbal du 10 juin 2013 soit accepté sans modification

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-206

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2013-07

Il est proposé par Kareen Ross, conseillère, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de correspondance 2013-07

Adoptée à l'unanimité.

Res : 2013-207

5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES À ACCEPTER

Il est proposé par Steeve Grenier conseiller, et unanimement résolu que :

D'accepter la liste de chèques de 3081-3110

Adoptée à l'unanimité

6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

Aucun dépôt d'avis de motion.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

8. POUR INFORMATIONS

A : Taxes à recevoir au 08-07-2013

a) Arrérages 16 861\$ Courant : 83 598\$ Non échue : 97 505\$ Total de : 197 964\$

9. Suivi des dossiers

- a) Centrale Thompson et autre projet de centrale
- b) Aqueduc
- c) Projet développement domiciliaire
- d) Entretien des rues

10. Affaires nouvelle

Rés : 2013-208

A) Nommer un responsable des nuisances

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller et unanimement résolu que :

Nicole Moreau soit et est nommé(e) responsable du dossier des nuisances pour la Municipalité

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013- 209

B) Décision dans dossier 06 rue de la Mer

Suite au rapport de M.Gilles Dubuc, inspecteur, il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité décide de procéder dans le dossier du 06 rue de la Mer et de faire valoir ses droits auprès des instances concernées, M. Gilles Dubuc est mandaté pour procéder à toutes les démarches requises afin de régler ce dossier

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-210

D) Dérogation mineure 11 rue des Peupliers

Après avoir constaté que toutes les étapes ont été respectées dans le cheminement de cette demande

Après avoir pris connaissance de l'avis positif du c.c.u à cette demande

Il est proposé par Pierre Bureau, conseiller et unanimement résolu que : la Municipalité de Franquelin accepte la demande de dérogation mineure portant sur le 11 rue des Peupliers, lot 63, à Franquelin

Adoptée à l'unanimité

Rés :2013-211

E) Randonnée Vélo-Santé Alcoa – Autorisations et Dons

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère et unanimement résolu que :

M. Michel Levesque, soit et est autorisé à signer le formulaire d'autorisation requis par le comité de la Randonnée Vélo Santé Alcoa pour leur passage chez nous les 23-24 ou 25 août 2013.

Il est aussi convenu qu'un don de 250.00\$ leurs soit remis lors de leur visite, que Michel Levesque soit délégué pour représenter la Municipalité lors de cet événement et remettre le don aux représentants de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-212

F) Dossier 08 des Trembles – Affichage et mise en vente de la propriété

Attendu que : Suite à la résolution du mois dernier, les actions requises ont été posées et la propriété du 08 des Trembles est maintenant la propriété de la Municipalité de Franquelin.

Attendu que : La Municipalité n'a nul besoin du bâtiment et désire s'en départir.

Attendu que : Un appel aux soumissionnaires doit être fait dans ce but.

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin procède à l'affichage de demande de soumissions pour la propriété située au 08 des Trembles à Franquelin et procède au placement de cette avis de demande de soumission dans le journal régional.

Que le soumissionnaire accepté devra déménager la propriété et ce dans les délais entendus entre les deux parties

Que les soumissionnaires intéressés, aient jusqu'au 15/08/2013 pour faire parvenir leurs soumissions à la Municipalité

Adoptée à l'unanimité

Rés : 2013-213

Responsable du dossier aqueduc

Attendu que le dossier d'expropriation relatif à la mise aux normes de l'aqueduc est maintenant réglé

Attendu qu'il n'y a plus aucune raison de craindre un conflit d'intérêt

Il est proposé par Lise Grenier, conseillère et unanimement résolu que :

Mme Diane Cyr, directrice générale, reprenne le dossier de mise aux normes de l'aqueduc et traite celui-ci de manière à pouvoir procéder aux travaux requis dans les meilleurs délais possibles.

Adoptée à l'unanimité

H) Signature avec la MRC de l'Entente relative au Programme de Mise en Valeur Intégrée

Considérant qu'Hydro-Québec reconnaît la MRC de Manicouagan comme organisme admissible au PMVI et qu'à cette fin, un montant de 927 300 \$ lui est allouée;

Considérant que la MRC de Manicouagan a, en vertu de sa résolution # 2013-149, établi le partage de cette somme entre les municipalités de son territoire;

Considérant la signature de la convention à intervenir entre la MRC et Hydro-Québec;

Considérant que les municipalités sont identifiées à titre de «tiers organisme» et qu'une entente relative à la réalisation de leur initiative devra être signée avec l'organisme admissible, en l'occurrence, la MRC de Manicouagan.

Il est proposé par Pierre Bureau et unanimement résolu que la municipalité de Franquelin autorise le maire Michel Levesque et la directrice générale Diane Cyr à signer avec la MRC de Manicouagan l'entente relative à la réalisation de l'initiative par un tiers organisme, le tout en référence à l'annexe 8 du document intitulé «Guide de participation du PMVI. Chacune des municipalités doit identifier son initiative laquelle sera soumise par la MRC à Hydro-Québec.

Résolution municipale d'adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et u partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

ATTENDU QUE La Municipalité de Franquelin est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de Nom du projet d'Hydro-Québec sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC la MRC de Manicouagan s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 927 300\$ et que les organismes admissibles de la MRC¹ de Manicouagan se sont entendus pour la partager comme suit :

ATTENDU QUE La Municipalité de Fraqnquelin désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller et unanimement résolu à que La Municipalité de Franquelin adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise Monsieur Michel Levesque, maire et Mme Diane Cyr, Directrice Générale, à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adoptée à l'unanimité

10. PÉRIODE DE QUESTION

Les gens présents posent leurs question M. le maire leurs donne les réponses appropriées

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

La séance soit et est levée à 19 h28

Adoptée à l'unanimité

Michel Levesque, Maire

Diane Cyr, directrice générale